



DEPARTEMENT DE L'AUDE
COMMUNE D'ALBAS

Séance du mardi 20 juin 2023

DE_2023_019

Date de la convocation: 08/06/2023

**Membres en
exercice : 7**

Présents : 6

Votants: 6

Pour : 6

Contre :

0

Abstention :

0

**Secrétaire de
séance:**

Cécile CROS

*L'an deux mille vingt-trois et le vingt juin 18 heures 00 l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie en séance extraordinaire sous la
présidence de Jean Claude MONTLAUR,*

Présents : Jean Claude MONTLAUR, Michel MAZERM, Cécile
CROS, Michel DANEZAN, Denis INTSABY, Sylvain
THRITHARD

Représentés:

Excusés: Romain CHANOIS

Absents:

Objet: Travaux Eclairage Public Fond Vert -

Rénovation de l'éclairage public Rue de la Malpetto et Cœur du Village

Programme Fonds Vert

M le Maire fait part au conseil municipal qu'il y a lieu de présenter le dossier de demande de travaux de rénovation de l'éclairage public Rue de la Malpetto et au cœur du Village.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme Fonds Vert mutualisé entre le SYADEN et la Préfecture de l'Aude ayant pour objectif l'accélération des investissements en faveur de la transition écologique pour les territoires.

Il est rappelé que, dans ce programme, seule la rénovation du matériel d'éclairage public est éligible à ces aides.

Les travaux relevant de la mise en conformité (y compris découlant de l'arrêté du 27 décembre 2018), de l'entretien et de l'exploitation du réseau restent à charge de la Collectivité ou de son représentant assurant la responsabilité du chargé d'exploitation du réseau. Sont également exclus les travaux d'extension du réseau éclairage public, la pose d'appareils supplémentaires, les installations de mise en valeur architecturale.

Le SYADEN ayant inscrit dans ses statuts la possibilité d'exercer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public (article 5.1), il peut être désigné comme maître d'ouvrage unique.

La présente convention a pour objet de définir les modalités administratives, techniques et financières liées à la réalisation des travaux sur le réseau d'éclairage public en déléguant temporairement la maîtrise d'ouvrage au SYADEN et en application avec les prescriptions du programme Fonds Vert.

Le conseil municipal ouï cet exposé, après avoir délibéré,

AUTORISE, M le Maire à signer la présente convention et tous les documents relatifs à la suite de ce dossier,

AUTORISE, dans le cas d'une rénovation, le SYADEN à collecter les Certificats d'Economies d'Energie inhérents à ce projet,

SOLLICITE une subvention du SYADEN au taux maximum du montant de la dépense,

-DESIGNE M Montlaur JeanClaude, Maire, en qualité de référent de la Commune d'Albas pour le suivi de cette opération,

-S'ENGAGE à assurer la publicité de l'accompagnement du SYADEN (technique et financier) pour la réalisation des travaux (panneau de chantier à minima ainsi qu'un communiqué de presse, bulletin d'information municipal...)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Le Maire, **M. Jean Claude MONTLAUR**

The image shows a handwritten signature in black ink that loops around a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE D'ALBAS' at the top and '(Albas)' at the bottom, with a central emblem. The signature is written over the stamp and extends upwards and to the right.